



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE L'OZON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

LUNDI 31 MARS 2025

Nombre de conseillers : 30

- Présent(e)s : 20

- Pouvoirs : 8

- Excusé(e)s : 1

- Absent(e)s non
excusé(e)s : 1

L'an deux mil vingt-cinq, le 31 mars, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon, dûment convoqué le 17 mars 2025, s'est réuni en session ordinaire à 19h00 à l'Espace Jean Gabin à Chaponnay, sous la présidence de Monsieur le Président, Pierre BALLELIO.

Secrétaire : Mme Sylvie CARRE

Présent(e)s :

Mmes et MM, Nicolas VARIGNY, Maryse MERARD (Chaponnay), Jean-Philippe CHONE, Patrice BERTRAND, Sophie BIBOLLET-JUSTE, Martine JAMES, Christelle REMY (Communay), Timotéo ABELLAN (Marennnes), Pierre BALLELIO, Arnaud DELEU, Sylvie CARRE, René MARTINEZ, Mireille SIMIAN (St Symphorien d'Ozon), Mireille BONNEFOY, Denis CATHEBRAS, Christophe TEZENAS DU MONTCEL (Sérézin du Rhône), Michel BOULUD (Simandres), Béatrice CROISILE, Patrice LAVERLOCHERE, Roberto POLONI (Ternay)

Pouvoirs :

M. Laurent BICARD (Chaponnay) a donné pouvoir à Mme Maryse MERARD (Chaponnay)

Mme Cécile SUBRA (Chaponnay) a donné pouvoir à M. Nicolas VARIGNY (Chaponnay)

Mme Sandra BULLION (Marennnes) a donné pouvoir à M. Timotéo ABELLAN (Marennnes)

M. Lilian CARRAS (St Symphorien d'Ozon) a donné pouvoir à Mme Mireille SIMIAN (St Symphorien d'Ozon)

Mme Pascale LUCARELLI (St Symphorien d'Ozon) a donné pouvoir à Mme Sylvie CARRE (St Symphorien d'Ozon)

M. Mattia SCOTTI (Ternay) a donné pouvoir à M. Jean-Philippe CHONE (Communay)

Mme Marie-Thérèse CHARRE CHAZAL (Ternay) a donné pouvoir à M. Roberto POLONI (Ternay)

Mme Bettina VOIRIN (Ternay) a donné pouvoir à Mme Béatrice CROISILLE (Ternay)

Excusée :

Mme Frédérique LEPERS (Simandres)

Absent(e)s non excusé(e)s :

Mme Valérie ALLAGNAT (Chaponnay)

N°2025-48-7.5.3
31/03/2025

Attribution de subventions aux associations et organismes publics pour
l'année 2025

Mireille BONNEFOY, Vice-présidente déléguée aux finances, rappelle à l'assemblée que :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°69-2022-09-01-00026 du 1er septembre 2022 relatif aux statuts et compétences de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon ;

Considérant les résultats 2024 ;

Considérant les commissions finances des 19 février et 5 mars 2025 ;

Considérant les bureaux communautaires des 27 janvier, 3 février, 10 février et 10 mars 2025 ;

Considérant le Débat d'Orientaion Budgétaire du 3 mars 2025 ;

Considérant les souhaits des commissions :

- Commission aménagement du territoire, extension et création des parcs d'activités, logement du 20 novembre 2024 ;
- Commission communication, évènementiel, tourisme du 27 novembre 2024 ;
- Commission mobilités et déplacements du 4 décembre 2024 ;
- Commission vie économique/emploi du 5 décembre 2024 ;
- Commission environnement, transition énergétique et agriculture du 17 décembre 2024 ;

Considérant la nécessité de prendre une délibération pour allouer des subventions à des associations et à des organismes publics pour chaque exercice budgétaire ;

Pour l'année 2025, conformément aux sommes inscrites dans le BP 2025, il est proposé les subventions aux associations et organismes publics suivants :

Emploi/Information jeunesse :

- Association « Les Jardins de Lucie » : 20 000€ ;
- Chambres des Métiers et de l'Artisanat du Rhône, de l'Ain, de l'Isère et des deux Sèvres, Maisons Familiales Rurales (MFR Saint-André Le Gaz, MFR la Palma, MFR Balan, MFR Chaumont, MFR Saint Laurent de Chamousset, MFR Domaine de la Saulsaie, MFR EO La Grive, MFR Mozas, MFR Montbrison, MFR Villié Morgon, MFR Charentay, MFR des 4 Vallées, CMA Lyon-Rhône, BTP CFA Loire, CECOF CFA, Lycée professionnel privé rural de l'Ain, Ecole La Mache, CFA Les Mouliniers, EFMA de Bourgoin-Jallieu, MFR Lamure sur Azergues, BTP CFA Ain Bourg en Bresse, Lycée Agricole Nandax, MFR Anse, MFR St Romain de Popey) : 30€ par apprenti du Pays de l'Ozon, dans la limite des inscriptions budgétaires soit : 1 500€ ;
- Mission locale Rhône Sud Est (subvention annuelle et Fonds d'Aide aux Jeunes) : 55 000€ ;
- Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Rhône (partenariat pour « l'artisanat fait son cinéma ») : 3 100€ ;

Développement économique :

- ALYSEE : 3 000€ ;
- Aide au maintien des commerces de centres bourg en partenariat avec la Région AURA : 6 000€ ;
- Agence d'urbanisme (fin de l'inventaire des zones d'activités économiques) : 2 400 € ;

Tourisme :

- Syndicat d'Initiative de Ternay : 1 700€ ;

Environnement/Transition énergétique :

- Groupement de défense sanitaire du Rhône, dans le cadre de la lutte contre le frelon asiatique : 7 000€ ;
- ALTE69 (festival BibliOvert) : 2 000€ ;
- Entente Interdépartementale de démoustication : 7 000€ ;

Agriculture :

- Association Paragrêle 69 (système de lutte anti-grêle) : 22 000€ ;
- Chambre d'Agriculture du Rhône (contrat d'animation territorial) : 910€ ;

Aménagement du territoire :

- Dans le cadre du plan de sauvegarde de l'Œdicnème Criard, à l'association Ligue de Protection des Oiseaux et l'Association Porte de l'Isère Environnement : 1 217€ ;

Logement - Habitat :

- SOLIHA : 26 555€ ;

Mobilités et déplacements :

- Etablissements scolaires du Pays de l'Ozon (400€ par établissement) pour l'enseignement du vélo : 4 400€ ;
- SYTRAL Mobilités (incitation financière au covoiturage) : 10 000€ ;

Ecoles de musique :

- Association Vincent d'Indy : 40 000€.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à la majorité absolue :

26 VOTES POUR : Mmes et MM, Nicolas VARIGNY, Laurent BICARD, Cécile SUBRA, Maryse MERARD (Chaponnay), Jean-Philippe CHONE, Sophie BIBOLLET-JUSTE, Martine JAMES, Christelle REMY (Communay), Sandra BULLION (Marennnes), Pierre BALLELIO, Lilian CARRAS, Arnaud DELEU, Sylvie CARRE, Pascale LUCARELLI, René MARTINEZ, Mireille SIMIAN (St Symphorien d'Ozon), Mireille BONNEFOY, Denis CATHEBRAS, Christophe TEZENAS DU MONTCEL (Sérézin du Rhône), Michel BOULUD (Simandres), Mattia SCOTTI, Marie-Thérèse CHARRE CHAZAL, Béatrice CROISILE, Patrice LAVERLOCHERE, Roberto POLONI, Bettina VOIRIN (Ternay)

2 ABSTENTIONS : M. Patrice BERTRAND (Communay) M. Timotéo ABELLAN (Marennnes)

- **ACCEPTE** de verser les subventions précitées aux associations et autres organismes publics ;
- **AUTORISE** le Président à signer tout document nécessaire au versement des montants susvisés ;
- **DIT** que les crédits budgétaires sont prévus au BP 2025 du budget principal au chapitre 65.

Télétransmise en Préfecture le - 4 AVR. 2025
Affichée le
Certifiée exécutoire le - 4 AVR. 2025

Pour extrait conforme au registre,
Pierre BALLELIO
Président



Accusé de réception en préfecture
069-246900765-20250331-D-2025-48-DE
Date de télétransmission : 04/04/2025
Date de réception préfecture : 04/04/2025